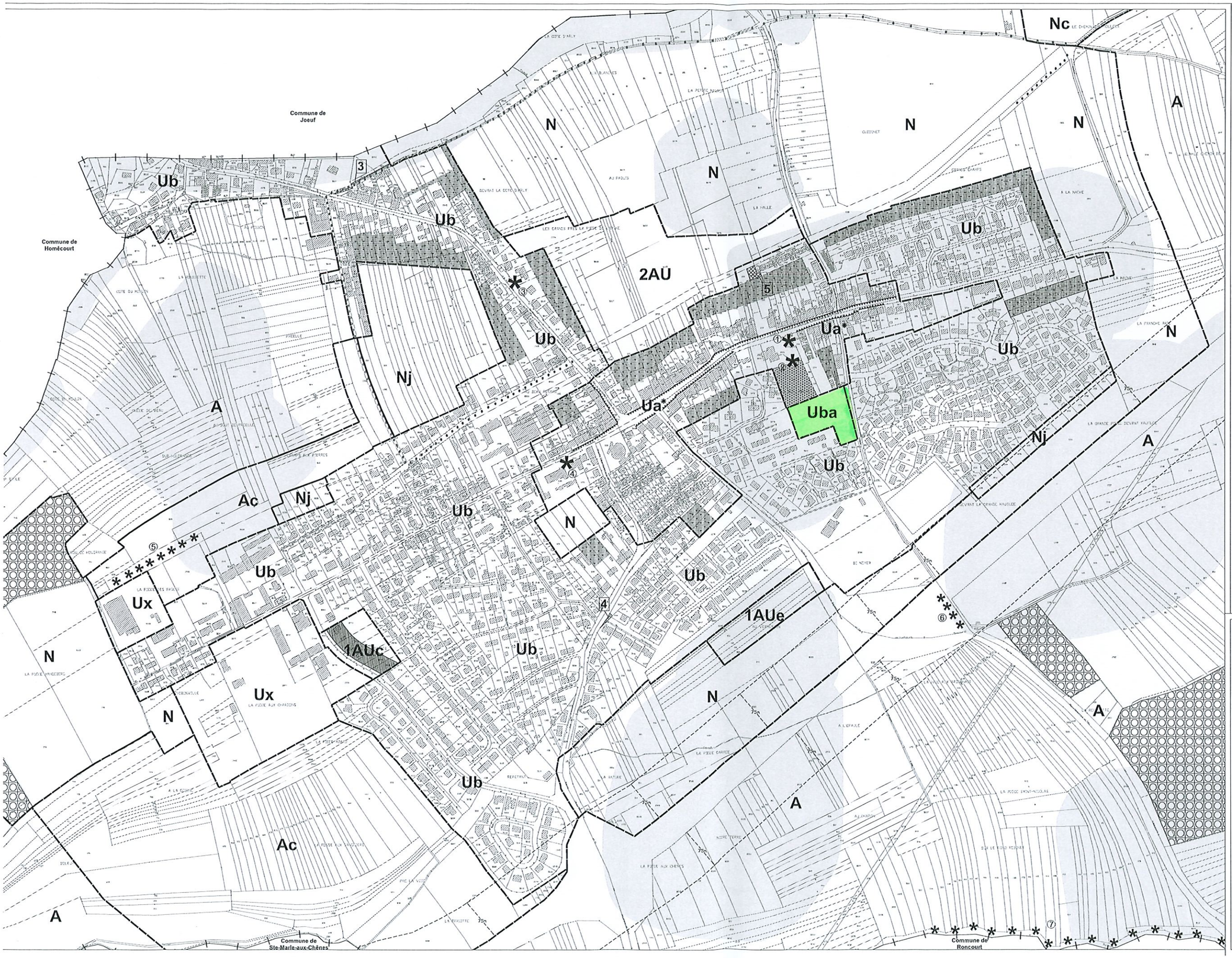

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
N°	Destination	Superficie (en m²)	Bénéficiaire
3	Elargissement du chemin rural	211 m²	Commune
4	Accès à la zone 1AUb	83 m²	Commune
5	Accès depuis la Place de Sailly à l'impasse Kennedy	353 m²	Commune

Ua- Zone urbaine (centre ancien)

Ub- Zone urbaine (extensions du village)

Ux - Zone urbaine à vocation artisanale

1AU - Zone à urbaniser à court terme
(c : vocation habitat ; e : vocation équipements)

2AU - Zone d'urbanisation future (long terme)

A - Zone agricole

Ac - Secteur inconstructible

N - Zone naturelle et forestière à protéger

Nd - Secteur réservé au centre de stockage de déchets

Nj - Zone de jardins

COMMUNE DE MONTOIS-LA-MONTAGNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

2- PLAN DE ZONAGE

- Ua — Découpage en zones avec indication du type de la zone
- Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- Elément de paysage à préserver
- Espace boisé à conserver
- Espace boisé classé
- Jardin cultivé à protéger
- Cheminement piétonnier et/ou cycliste à conserver
- Zone soumise à des risques d'affaissements miniers (zones rouges et oranges du PPRm)
- Marge de recul
- Bande d'implantation des constructions
- Secteur construit en ordre continu soumis à des prescriptions particulières
- Ua* — Zone soumise au permis de démolir
- Limite communale

Les zones Ua, Ub, 1AU, 2AU, A et N sont concernées par le plan de prévention des risques miniers, annexé au présent dossier de P.L.U.

Mars 2023

ZONAGE
Planche 2

Echelle : 1 / 2000